

ABONNEMENT

Revue Pyrénéenne (RPY) trimestrielle	15.80 €
Revue La Montagne & Alpinisme (LMA) Adhérent France/trimestrielle	20.00 €

BULLETIN D'ADHESION

NOM— Prénom :	
Date de naissance :	
Adresse :	
Adresse mail :	
Tél. Portable	Tél. Domicile
Qui prévenir en cas d'accident :	Tél.

Options d'adhésion

Je déclare avoir été dûment informé par la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne de l'intérêt de souscrire la couverture Assurance de Personne et Assistance Secours facultative mise en place pour le compte des adhérents et figurant sur la [notice d'information assurances](#) dont j'ai pris connaissance. Celle-ci couvre les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer et comprend l'individuelle-accident, l'assistance rapatriement, les frais de recherche et de secours dans les limites indiquées.

En prenant l'assurance de personne, vous avez la possibilité de souscrire les extensions d'assurance "Monde Entier" et/ou "Individuelle Accident Renforcée"

- J'accepte** l'assurance de personne France/Union européenne/Maroc (21 €)
- Je refuse** l'assurance de personne France/Union européenne/Maroc
- Je veux** étendre en plus de l'Assurance de Personne et Assistance Secours France, Union Européenne & Maroc, mon assurance complète (RC+AP) au Monde Entier (87,00 €)
- Je veux** souscrire en plus de l'Assurance de Personne et Assistance Secours France, Union Européenne & Maroc, une assurance Individuelle Accident Renforcée (33.00 €)

Date..... Signature.....



TARIF LICENCE - CAF DES MONTAGNARDS ARIEGEOIS 2017/2018

Prise d'effet des garanties

- Les garanties sont acquises dès la souscription de la licence pour la période du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017.
- La couverture d'assurance reste acquise jusqu'au 31 octobre 2017 uniquement afin de permettre le renouvellement de la licence.
- Par anticipation, **les nouveaux adhérents sont couverts dès le 1er septembre 2016**, année de leur première adhésion.
- Dès lors que la licence est renouvelée, ce sont les nouvelles conditions d'assurance qui s'appliquent.

Attention. L'adhésion (et donc l'assurance) ne prend effet qu'à partir du moment où l'enregistrement a été effectué au siège du club ou sur Internet.

CAT.	TRANCHE D'AGE		Tarifs sans AP	Tarifs avec AP
T1	Titulaire de plus de 24 ans	Né(e) avant le 01.01.1994	63.00 €	84.00 €
C1	Conjoint(e) de membre titulaire dans le même club		40.00 €	61.00 €
J1	Jeune de 18 à 24 ans	Né(e) le 01.01.1994 ou après mais avant le 01/01/2000	47.00 €	63.00 €
J2	Jeune de moins de 18 ans	Né(e) le 01.01.2000 ou après	43.00 €	59.00 €
E1	Enfant de membre de 18 à 24 ans dans le même club	Né(e) après le 01.01.1994 et avant le 01.01.2000	33.00 €	49.00 €
E2	Enfant ou petit enfant de membre de moins de 18 ans dans le même club	Né(e) le 01.01.2000 ou après	24.00 €	40.00 €
A1	Plus de 65 ans et cafiste depuis plus de 10 ans sans interruption	Né(e) avant le 01.01.1953 et inscrit au CAF avant le 01.09.2008	48.00 €	69.00 €
P1	Professionnels de l'encadrement des disciplines sportives listées à l'article 2 des statuts de la FFCAM. Gardiens de refuge en activité	Sur présentation de la « carte professionnelle » à jour de cotisation	56.00 €	77.00 €

Un **certificat médical de non-contre indication à la pratique des sports de montagne** (obligatoire pour les nouveaux adhérents) est à fournir avec la présente fiche.

EXTENSION ASSURANCE

Le montant de la part assurance de personne et assistance Monde Entier (facultatif) est de 87.00 €. Seul l'adhérent qui a pris l'assurance de personne France Union Européenne et assistance peut souscrire l'extension "Monde entier".	87.00 €
Le montant de l' assurance corporelle renforcée est de 33 €. cf.-notice . (couvre le matériel sportif)	33.00 €